



CHARTRE

HOPITAL SANS TABAC

- 1** Mobiliser les décideurs. Sensibiliser tous les personnels. Informer les usagers.
- 2** Mettre en place un comité de prévention du tabagisme. Définir une stratégie et coordonner les actions.
- 3** Mettre en place un plan de formation des personnels et les former à l'abord du fumeur.
- 4** Prévoir l'aide au sevrage, organiser la prise en charge adaptée et le suivi du fumeur dépendant.
- 5** Etablir un plan d'aménagement des zones fumeurs à distance des lieux de soins et d'accueil.
- 6** Adopter une signalétique appropriée : panneaux, affiches... Supprimer toute incitation au tabagisme : cendriers, vente du tabac...
- 7** Protéger et promouvoir la santé au travail de tous les personnels hospitaliers.
- 8** Multiplier les initiatives pour devenir un Hôpital Promoteur de Santé.
- 9** Renouveler les campagnes d'information. Assurer la continuité et se doter des moyens d'évaluation : assurance qualité, accréditation.
- 10** Convaincre d'abord, contraindre si besoin. Etre persévérant !

CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE NÎMES

Place du Pr Robert Debré
30029 NÎMES Cedex 9

est membre du Réseau
Hôpital Sans Tabac